

En suivant la voie tracée par RSPO, de nouvelles initiatives (regroupant principalement ONG et sociétés de plantation) ont vu le jour afin de pousser la durabilité des pratiques au-delà des principes et critères consensuels de RSPO, jugés insuffisants par plusieurs ONG. Ces initiatives font avancer la filière vers le « zéro déforestation », la conservation des forêts à haute valeur de conservation ou présentant un stock de carbone élevé, telles les tourbières tropicales. Ainsi, le *Palm Oil Innovation Group* (POIG) rassemble à la fois des membres actuels de RSPO et des ONG insatisfaites de l'approche RSPO, et rallie de nombreuses entreprises (par exemple Unilever, Ferrero, Mars et Wilmar) qui vont au-delà des exigences actuelles de la table ronde RSPO.

Décourager par une taxe sans distinction l'approvisionnement en huile de palme certifiée durable, ce n'est pas seulement nier ces efforts et mettre en péril des consensus lents et fragiles qui se construisent avec les acteurs. C'est, en définitive, encourager le commerce d'huile non durable à l'échelle mondiale, dans un marché qui n'aura aucune difficulté à l'absorber.

21 % de la production est certifiée durable

La France importe 150 000 tonnes par an d'huile de palme. C'est une gouttelette... d'huile dans un marché mondial de 62 millions de tonnes, dont 21 % sont certifiées durables par RSPO. Une loi qui surtaxerait à l'aveugle l'huile de palme, certifiée ou non, n'a aucune chance de faire progresser l'ensemble de la filière vers des pratiques volontaires de durabilité, qu'il est plus que jamais impératif de promouvoir.

Un autre argument avancé par l'amendement du Sénat est que la culture artisanale de l'huile de palme ne constitue pas un problème. Cela reflète à nouveau la connaissance très superficielle de la filière et de ses systèmes de production. Bien au contraire, l'ensemble des acteurs de la filière s'accorde à penser que les petits planteurs (plus de 5 millions dans le monde), parce que peu ou mal organisés en structures collectives, sont les plus difficiles à atteindre et à sensibiliser aux changements de pratiques conduisant à une production durable.

Le terme de culture artisanale ne correspond ni à une définition agronomique

Une telle taxe indifférenciée encouragera le commerce d'huile de palme non durable dans le monde

rigoureuse, ni à une réalité du terrain. Les plantations familiales ne sont pas, par essence, plus ou moins vertueuses que les plantations industrielles, en termes de gestion des intrants comme des effluents, d'impact sur la déforestation ou de respect des droits sociaux.

Un autre défaut de la taxe spéciale envisagée est qu'elle concerne les huiles de palme, de palmiste et de coprah. Or ces trois huiles ont des compositions en acides gras – donc de possibles impacts sanitaires – très différentes. Et concernant leur impact environnemental, les filières du palmier à huile et du cocotier ne partagent ni leurs fonctionnements biologiques, ni leurs systèmes d'exploitation. Les traiter dans un même cadre ne paraît pas approprié, tant les questionnements associés à ces deux filières sont différents.

Pour tirer efficacement la filière vers le haut, c'est sur l'importation d'huile de palme 100 % certifiée durable – et sur le renforcement des principes et critères amenant à cette certification – qu'il faut activement travailler, avec tous les acteurs concernés.

Le standard RSPO reste volontaire et c'est sa principale faiblesse. Aussi les gouvernements indonésien et malaisien ont-ils commencé à s'en inspirer pour mettre en place des normes obligatoires, regroupant les corpus des lois qui encadrent la production nationale d'huile de palme.

Les consommateurs des pays développés ont également leur rôle à jouer, non seulement en continuant d'exiger des normes de certification crédibles et en amélioration constante, mais aussi en acceptant d'en payer le prix. Aujourd'hui, le coût de la certification (plusieurs dizaines d'euros par hectare) incombe encore en grande partie aux producteurs du Sud.

Si le législateur doit surtaxer l'importation d'huile de palme, la seule manière d'inciter les producteurs au développement de pratiques agricoles durables et plus respectueuses des populations et de l'environnement reste de taxer uniquement l'importation d'huile de palme non certifiée, afin d'encourager la mise en place sur le terrain de démarches de certification, longues et coûteuses. ■

■ BIBLIOGRAPHIE

M. Bødker *et al.*, *The Danish fat tax - Effects on consumption patterns and risk of ischaemic heart disease*, *Preventive Medicine*, vol. 77, pp. 200-203, 2015.

S. A. Abood *et al.*, *Relative contributions of the logging, fiber, oil palm, and mining industries to forest loss in Indonesia*, *Conservation Letters*, vol. 8(1), pp. 58-67, 2014.

L. Schwingshackl et G. Hoffmann *Dietary fatty acids in the secondary prevention of coronary heart disease: A systematic review, meta-analysis and meta-regression*, *BMJ*, vol. 4, e004487, 2014.

J. Potts *et al.*, *The State of Sustainability Initiatives - Review 2014*, <http://bit.ly/1T8boV6>

A. Rival et P. Levang, *La Palme des controverses - Palmier à huile et enjeux de développement*, Quæ, 2013.



Réagissez au
Point de vue sur
www.pourlascience.fr

COSMINNOV

COSMETIC INNOVATION DAYS



24-25 MAI 2016 - ORLÉANS, FRANCE

4th

Cosm'innov, le rendez-vous pour découvrir les dernières avancées scientifiques de la cosmétologie

→ Programme scientifique / Conférences plénières

Les communications orales (orales et flash) et les posters sont en cours de sélection

Vieillesse cutané & Physiologie de la ride

DR. REIKO TANAKA - Faculty of Engineering, Department of Bioengineering - Imperial College London, UK
UK Mathematical modelling approach to understand skin homeostasis

DR. NATHALIE JONCA - CNRS, INSERM Toulouse III University, France
Aging and keratinocyte terminal differentiation

Formulation & Physico - Chimie

DR. JEAN-PAUL FÈVRE - CEO, Plant Advanced Technologies, France
"Plant milking" technology, a new sourcing solution for innovative natural actives

DR. PATRICK TABELING - CNRS - ESPCI - Institut Pierre-Gilles de Gennes, France
Colloidal microfluidics

PR. OREN SCHERMAN - Department of Chemistry - University of Cambridge

Science & Maquillage

DR. HENRI SAMAIN - Directeur International, Disruptive Innovation, L'Oréal, France
New opportunities that 2D printing allows for make-up

Cosmétiques & Nouvelles Technologies

DR. TRISTAN ROUSSELLE, PHD - Cofondateur et CEO, Aryballe Technologies, France
The future of electronic nose

DR. JEAN-MICHEL POUVESLE - Directeur de recherche, GREMI, University Orléans
Cold plasma for cosmetic applications

FABIEN GUILLEMOT - CEO Poietis - Laboratory "Tissular Bio-Engineering" INSERM
Bioprinting of skin models

NIELS GRABE - Bioquant-University of Heidelberg, Germany

Beauté & Digital

DR. GUIVE BALOOCH - Vice Président mondial de L'Oréal Technology Incubator, France
Connected and personalized beauty

MATHIAS HERBERTS - Cofondateur, Disruptive CTO, Cityzen Data, France

NICOLAS ALMARIC - CEO, Synelvia, France
STANISLAS VANDIER - CEO, Wired Beauty Technologies, France
Beauty can become truly digital: new sensors, new materials, new design for a consumer centric innovation

J.R. MEUNIER - COO Wired Beauty Technologies, France
MAPO, world's first connected beauty mask

Participer à cosminnov : www.cosminnov.com

ENTRETIEN

Université Paris-Saclay : « Pas sûr que les pôles augmentent la visibilité internationale »

Depuis quelques années, incités par le gouvernement, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche se regroupent en pôles tels que l'université Paris-Saclay. Les avantages ne sont cependant pas si clairs.



Jérôme AUST est chargé de recherche à Sciences Po, à Paris, au sein du Centre de sociologie des organisations.

Créée en décembre 2014, l'université Paris-Saclay soulève de nombreux débats. En décembre 2015, encore, des scientifiques dénonçaient, dans une lettre ouverte au gouvernement, une proposition visant à créer un pôle d'excellence à partir des grandes écoles de l'université Paris-Saclay, et non de l'ensemble de cette Communauté d'universités et d'établissements (COMUE), laquelle regroupe deux universités, neuf grandes écoles et sept organismes de recherche. Les COMUE ont pour objectif de « renforcer les synergies entre les acteurs et l'attractivité internationale des sites ». Entre 2014 et 2015, vingt et une COMUE sont nées, et cinq associations d'établissements sont en cours, auxquelles s'ajoutent des fusions d'universités, à Marseille et Strasbourg, notamment. Mais ces grands pôles sont-ils réellement bénéfiques à l'enseignement supérieur et à la recherche ? Le point avec Jérôme Aust, spécialiste des politiques d'enseignement supérieur et de recherche, et Christine Barats, qui, depuis 2014, étudie la diffusion et les effets des classements académiques internationaux, tel le classement de Shanghai, sur l'enseignement supérieur et la recherche.

POUR LA SCIENCE

D'où est venue cette volonté de grands regroupements ?

JÉRÔME AUST : Le projet remonte au début des années 1990. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche portait l'ambition de constituer des pôles européens. L'idée était de regrouper des universités et des grandes écoles dans les principales villes universitaires françaises.

CHRISTINE BARATS : En 1968, la loi Faure avait favorisé une multiplication des sites en créant de nouveaux établissements. On était aussi dans des logiques d'aménagement du territoire. Depuis les années 1990, on observe un mouvement inverse. Les contraintes budgétaires ne sont sans doute pas étrangères à ces logiques, même s'il n'est pas sûr que les regroupements permettent des économies budgétaires. À la fin des années 1990 a aussi émergé un discours sur la compétitivité internationale. Les établissements avaient déjà une réputation internationale, mais les discours politiques ont investi de plus en plus cette thématique.

J.A. : Au départ, ces pôles européens vivent plus ou moins bien, puis, en 2006, la loi de programme

pour la recherche crée les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), qui visent à regrouper des universités et des grandes écoles pour limiter la fragmentation du système français entre ces deux types d'établissements. Peu à peu, les PRES se transforment au gré des projets lancés par l'État – l'opération Campus, d'abord, en 2008, puis surtout le programme Investissements d'avenir (PIA), en 2010, à l'origine du projet de Saclay. De structures de coopération, les PRES deviennent des structures de portage de projets collectifs financés par le PIA.

PLS

Qu'apportent les COMUE par rapport aux PRES ?

J.A. : La différence entre COMUE et PRES vient d'abord des compétences. Alors qu'il ne le faisait pas avec les PRES, l'État s'est appuyé sur les COMUE pour signer un contrat de site, qui prévoit une stratégie globale pour le site sur les plans de la formation, la recherche et la valorisation de la recherche. Les contrats des établissements membres de la COMUE sont inclus dans ce contrat de site. Les COMUE constituent donc un pas de plus vers l'intégration des établissements dans une même institution. Cela a apporté un degré d'institutionnalisation supérieur, une strate supplémentaire au système français d'enseignement et de recherche.